



Objet : Evaluation opérationnelle d'une nouvelle position de contrôle « LOC 2 » AD Cannes Mandelieu LFMD
En vigueur : Du 13 mars au 25 avril 2018

Lieu : AD : Cannes Mandelieu LFMD, Cannes Quai du Large LFTL

Introduction :

Depuis les cinq dernières années, la charge induite par le trafic hélicoptère dans la CTR de Cannes Mandelieu est en forte croissance.

Cannes TWR gérant conjointement sur une seule fréquence, le trafic avion et le trafic hélicoptère, il en résulte une saturation de la fréquence en période chargée impactant la capacité ATC.

L'objet de cette évaluation est de tester les modifications effectuées sur le plan technique et circulation aérienne suite à l'expérimentation qui a eu lieu du 12 au 17 septembre 2017.

Elle concerne la création de 0 à 600ft d'un secteur « Quai du Large » à l'intérieur de la CTR de Cannes, associée à une nouvelle position de contrôle « LOC 2 » avec une nouvelle fréquence et de nouvelles trajectoires arrivées, départs et transits.

Durant l'évaluation, les cartes VAC HELICOPTERES AD 3 APP 01 LFMD Cannes Mandelieu et LFTL Cannes Quai du Large sont modifiées comme indiqué respectivement en ANNEXES 1 et 2.

3 nouveaux points sont créés :

- TA (Transfert Arrivée secteur « Quai du Large » vers secteur « Cannes Mandelieu ») ;
- TD (Transfert Départ secteur « Cannes Mandelieu » vers secteur « Quai du Large ») ;
- PF (circuit d'attente au Phare de la Fourmigue).

Afin de ne pas gêner l'hélicoptère en attente de transfert au point TD, le point SV est déplacé à l'Est (Travers Ouest de l'île Saint-Honorat).

Coordonnées géographiques :

- TA : 43°32'12"N 007°00'06"E (entre le Sud des rochers rouges et HV) ;
- TD : 43°30'20"N 006°59'40"E (Ouest de SV et Sud de TA) ;
- PF : 43°32'22"N 007°04'40"E (Phare de la Fourmigue dans la baie de Golfe-Juan) ;
- SV : 43°30'27"N 007°01'54"E (Travers Ouest de l'île Saint-Honorat).

Quel que soit le nombre de positions ouvertes, la position dite «LOC 1» gère la piste 17/35 et la piste 04/22.

La position dite «LOC 2» gère le secteur du Quai du Large de 0 à 600ft.

Pendant toute la durée de l'évaluation opérationnelle, le transfert entre le LOC 1 (fréquence CANNES TWR) et le LOC 2 (fréquence LERINS TWR) se fait aux points TD et TA :

- TD, point de report obligatoire des départs de Cannes Mandelieu, est géré par CANNES TWR ;
- TA, point de report obligatoire des arrivées de Cannes Mandelieu, est géré par LERINS TWR.

Clairance limite :

TD : clairance limite lors d'un transfert de la fréquence CANNES TWR vers la fréquence LERINS TWR.

TA : clairance limite lors d'un transfert de la fréquence LERINS TWR vers la fréquence CANNES TWR.

Maintenir le point de clairance limite tant qu'une nouvelle clairance n'a pas été donnée sur la fréquence suivante.

Indicatifs d'appel et fréquences :

	Indicatif d'appel	Fréquence
LOC 1	CANNES TOUR	118.625 MHz
LOC 2	LERINS TOUR	118.900 MHz

Procédures et consignes particulières :Destination LFTL

- Arrivées par SW, SB, ou TTM (Trajectoires Traversées Maritimes) en route vers le point SA à 500 ft : contact direct LERINS TWR ;
- Arrivées en provenance du Nord de la CTR (EW, N, ...) et WL : contact initial sur CANNES TWR, puis transfert vers LERINS TWR au point TD 500ft.

Destination LFMD

- Arrivées par SW, SB, ou TTM (Trajectoires Traversées Maritimes) : passage par le point SA à 500 ft avec contact direct LERINS TWR puis transfert CANNES TWR au point TA 500 ft ;
- Arrivées en provenance du Nord de la CTR (EW, N, ...) et WL : contact direct CANNES TWR.

Cas des vols LFMD <==> LFTL

- Départ de LFMD à destination LFTL : départ sur CANNES TWR puis transfert LERINS TWR au point TD 500ft ;
- Départ de LFTL à destination de LFMD : départ sur LERINS TWR puis transfert CANNES TWR au point TA 500ft.

Départs LFTL

Départ vers SW, SB ou TTM via SA 500ft.

Départs LFMD

Départ KOPTER : route vers TD 500ft, clearance limite en attente d'instructions complémentaires.

Transits CTR Cannes

- Sens Est-Ouest : transfert de LERINS TWR vers CANNES TWR à 500ft à TA ;
- Sens Ouest-Est : transfert de CANNES TWR vers LERINS TWR à 500ft à TD.

NOTAM

D'autres modifications temporaires pourront être mises en œuvre, elles seront communiquées aux usagers aériens par voie de NOTAM.

ANNEXE / APPENDIX 1

APPROCHE A VUE
Visual approach

Ouverte à la CAP
Public air traffic

CANNES MANDELIEU
Aérodrome/Aerodrome
AD 3 LFMD APP 01

 	ALT AD : 14 (1hPa)	LFMD
	LAT : 43 32 47 N	VAR : 2° E (15)
	LONG : 006 57 15 E	

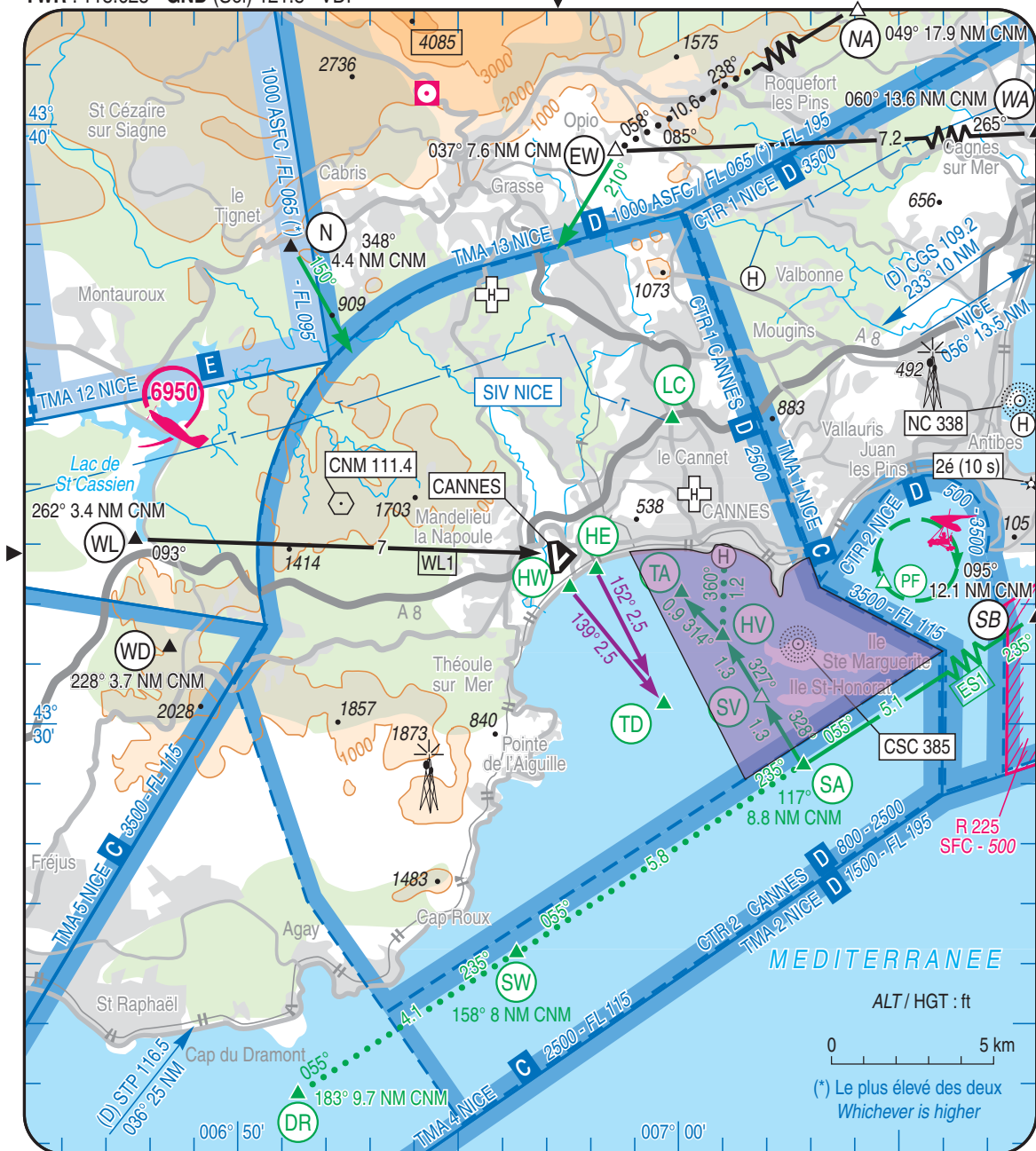
FIS : NICE Information 120.850

ATIS CANNES : 130.475 ☎ 04 93 48 73 23

APP : NICE Approche / Approach 120.650 (au-dessus de 2500 ft, sur instruction ATC seulement / above 2500 ft, on ATC instruction only)

TWR : 118.625 - GND (Sol) 121.8 - VDF

EN SURFACE / ABOVE GROUND
ZONE NON HOSTILE / NON-HOSTILE AREA
SOUS CATEGORIE HB / HB SUBCATEGORY



CONSIGNES PARTICULIERES / SPECIAL INSTRUCTIONS :

HEL de référence / Reference HEL : voir / see APDC 01a

Classe de performances / Performances class : 1 - 2 - 3

 Secteur / Sector "Quai du large"
SFC - 600FT



© SIA

ANNEXE / APPENDIX 2

APPROCHE A VUE
Visual approach

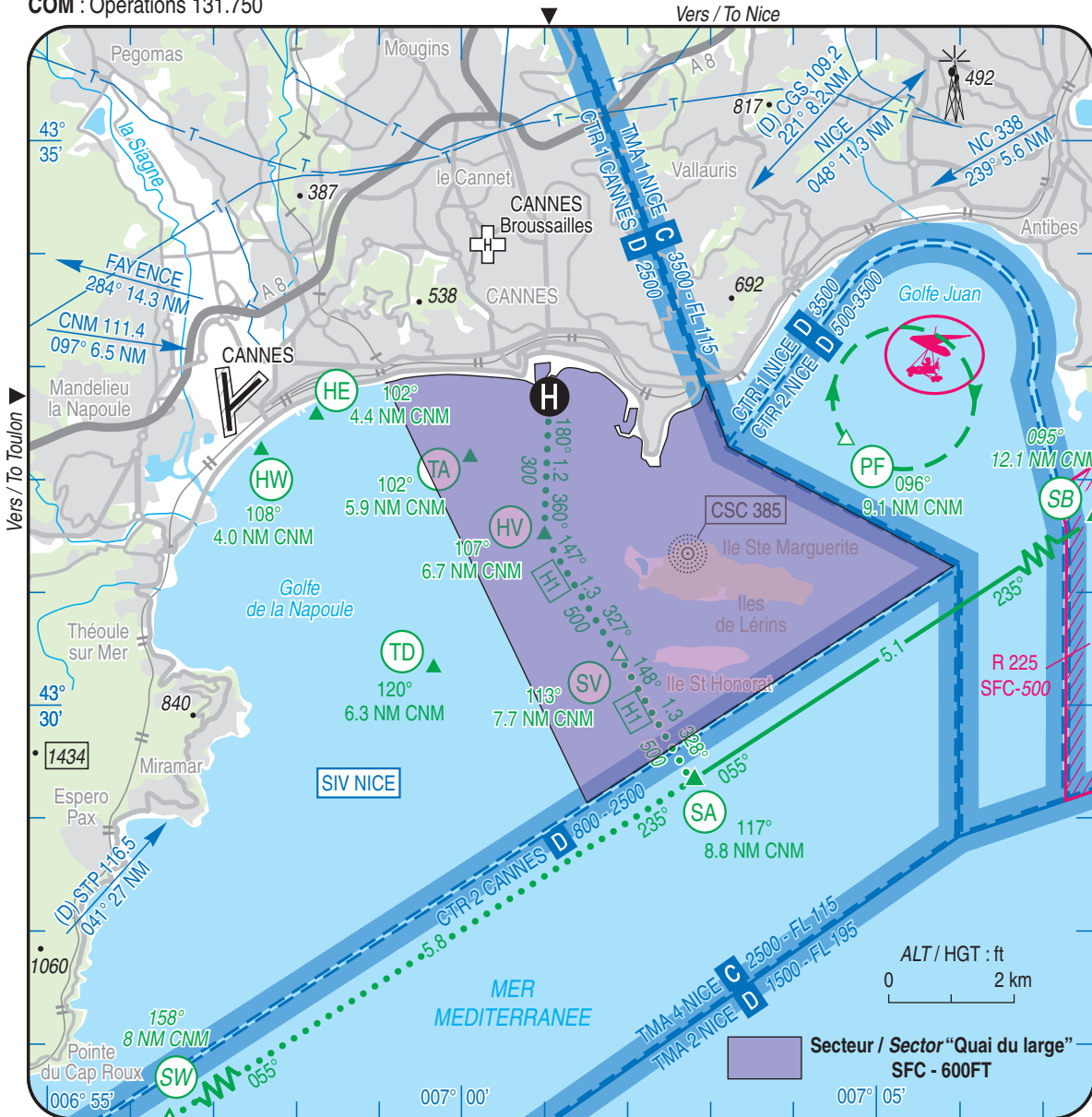
Transport public à la demande
Common carriage on request

CANNES QUAI DU LARGE
Hélistation/Helistop
AD 3 LFTL APP 01

	ALT AD : 10 (1 hPa)	LFTL
	LAT : 43 32 42 N	Non WGS-84
	LONG : 007 01 02 E	VAR : 2°E (15)

FIS : NICE Information 120.850
ATIS : CANNES 130.475 ☎ 04 93 48 73 23
TWR : CANNES 118.625
VDF : CANNES 118.625
COM : Opérations 131.750

EN SURFACE / ABOVE GROUND
 ZONE NON HOSTILE / NON-HOSTILE AREA
 SOUS CATEGORIE HB / HB SUBCATEGORY



CONSIGNES PARTICULIERES / SPECIAL INSTRUCTIONS :

- Utilisation de nuit / Night use : non / no
- Utilisation en IFR / IFR use : non / no
- HEL de référence / Reference HEL : EC155 (LHT = 14,30 m / overall length = 14.30 m)
- Classe de performances / Performances class : 2 - 3 sous réserve de détenir les allègements OPS 3 correspondant à ce type d'exploitation / subject to holding of OPS 3 reductions for this type of operations
- Classe 1 interdit / Class 1 prohibited
- Flottabilité exigée/ Buoyancy required



© SIA